

BULLETIN MUNICIPAL

Février 2014

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN

Avis public

Aux contribuables de la susdite municipalité

PRENEZ AVIS que le conseil municipal adoptera à une session ordinaire qui se tiendra **le lundi 10 mars 2014** au Bureau municipal sis au 1986, place du Centre, Saint-Séverin le règlement 2014-753 relatif au Code d'éthique et de Déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Séverin.

Le présent code d'éthique et de déontologie est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**.

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie, en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce code d'éthique a également pour objectif d'établir des règles de déontologie claires reflétant la ferme volonté de la municipalité de Saint-Séverin de souscrire en tout temps aux principes d'intégrité et de transparence tels que l'exigent ses citoyens.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- la loyauté envers la municipalité;
- la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

DONNÉ À SAINT-SÉVERIN, ce 13^e jour de février 2014 (13-02-2014)

Dans ce numéro :

Loisirs	2
Le Conseil Vert...	3
Petites annonces	3
Trihalométhanes	4
Aidants naturel	5
Maison des familles	5
Régie des Incendies	6
Bibliothèque	7
Calendrier	8

1986, place du Centre
Saint-Séverin G0X 2B0
Téléphone: 418-365-5844
Télécopieur: 418-365-7544
st-severin.ca
st-severin@regionmekinac.com



Loisirs de Saint-Séverin

Vous pouvez suivre nos loisirs à Saint-Séverin en devenant membre de notre groupe Facebook: "Loisirs de Saint-Séverin", où nous affichons toutes nos activités ainsi que tous les changements concernant celles-ci. Nous avons déjà un total de 182 membres!

Comité des loisirs

Le 27 février à 18h30 aura lieu l'assemblée générale annuelle du comité des loisirs de Saint-Séverin au nouveau centre des loisirs. Nous sommes à la recherche de nouveaux membres et il y aura élections. Les gens intéressés à faire parti de ce comité pourront se joindre à nous. C'est par l'implication des bénévoles que nous arrivons à faire de Saint-Séverin un village actif et vivant!

Bienvenue à tous!

Plaisirs d'hiver

Randonnées pleine lune en raquettes :

- 15 février
- 15 mars

Départ 19h00, rendez-vous au sentier de raquettes de Saint-Séverin, juste avant le 700 chemin des Moulins (ancienne scierie Crête)

Si vous n'avez pas de raquette, vous pouvez en louer gratuitement au Marché Pronovost

Mercredi hockey/patinage libre avec musique d'ambiance:

Nos soirées du mercredi connaissent un immense succès, de semaine en semaines il y a toujours plus de participants de tous les âges. Notre record de participation est de 55 personnes sur la glace!

Les soirées du mercredi se poursuivront aussi longtemps que la température le permet, dès 18h30 chaque mercredi, à la patinoire de Saint-Séverin.

N'oubliez pas votre casque, votre hockey et votre bouteille d'eau et venez vous amuser avec nous!

Journée plaisirs d'hiver 2014

Le 25 janvier dernier avait lieu la journée officielle de plaisirs d'hiver à Saint-Séverin, les participants ont eu l'occasion de faire de la raquette et du ski de fond en après-midi, en soirée nous avons fait un feu de joie à la patinoire, les gens étaient invités à chausser leurs patins pour s'amuser en famille.

Nous avons fait tirer de nombreux prix de présence, dont 5 paires de raquettes et fourni une collation, et des breuvages chauds gratuitement aux participants.

Cette activité a été possible grâce à nos généreux commanditaires et collaborateurs:

La Caisse Populaire Desjardins du Centre de Mékinac

La Municipalité de Saint-Séverin

Villemure Chasse et Pêche

Le Centre d'Action Bénévole de Mékinac

Raymond Lefebvre et Fils

Marché Pronovost

Nous tenons également à remercier nos bénévoles ainsi que les 123 participants qui se sont déplacés pour venir profiter des plaisirs de l'hiver avec nous!

À l'an prochain!

Marie-Ève St-Amand
Mélanie Comtois

LE CONSEIL VERT...

ATTENTION GLISSANT !

Avec le temps doux et les périodes de verglas de plus en plus fréquent dans nos hivers québécois, l'utilisation de sel déglacant est maintenant une pratique courante pour plusieurs d'entre nous. Mais, saviez-vous que les sels déglacant sont ultra nocifs pour l'environnement ? En effet, l'utilisation de ces sels de déglacage a de nombreux impacts sur l'environnement ; Environnement Canada les a même déclarés **toxiques** en 2004 !

Les sels se retrouvent dans l'environnement par différentes voies : l'entreposage, l'utilisation sur la chaussée et l'élimination de la neige usée. À la fonte des neiges, ils pénètrent aisément les eaux de surface et souterraines. En plus d'affecter nos réserves d'eau potable, l'eau salée modifie les milieux aquatiques, nuisant aux espèces présentes, tant animales que végétales. À cela s'ajoutent des effets très visibles de la dégradation des trottoirs ou de la rouille sur les véhicules.

Voici d'autres exemples d'impact des sels sur l'environnement :

- Effets négatifs sur les plantes, zone d'impact jusqu'à 80 m de la route.
- Perturbation et empoisonnement des oiseaux.
- Achalandage des mammifères sur les routes :
 - risque de collision, exemple : orignaux.
- Diminution des populations d'amphibiens.
- Effets négatifs sur les propriétés du sol.

Ces impacts sont majeurs parce que les sels sont une source de pollution nette, c'est-à-dire **qu'une fois rejetés dans l'environnement, ils y restent.**

Pour les citoyennes et citoyens, la méthode la plus écologique reste d'utiliser autant que possible du sable et du gravier plutôt que du sel. De cette façon, ils éviteront de polluer les eaux, de nuire à la végétation ainsi que d'abîmer les structures de béton et de métal autour de leur propriété.

Pour tous commentaires ou suggestions, vous pouvez communiquer avec le responsable du comité, Patrice Baril au cestseverin@hotmail.com

Merci !

SAINT-SÉVERIN SUR FACEBOOK

Pour toutes les informations pertinentes :
Aimez notre page Facebook: Municipalité de St Séverin de Proulxville

FADOQ DE SAINT-SÉVERIN



Le club FADOQ de Saint-Séverin vous invite à son dîner mensuel, mercredi le 19 février à la salle communautaire Robert Crête. Inscrivez-vous avant le 16 février, 20h00. De belles surprises vous attendent! Activités en après-midi.

Thérèse Gélinas (365-4126), Cécile Trudel (365-5263).

OMH DE SAINT-SÉVERIN

Logement à louer, un 3½ au HPR pour personnes à faibles revenus et âgées de 50 ans et plus.
Pour informations: Manon Bourassa 819-536-0985

Aux usagers du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Séverin

Dépassement de la norme pour les trihalométhanes

Les résultats d'analyse de l'eau de l'aqueduc de la Municipalité de Saint-Séverin démontrent une concentration moyenne de Trihalométhanes (THM) supérieure à la norme québécoise de 80 µg/L. *L'objectif du présent avis est d'informer la population concernée de cette situation.*

Qu'est-ce que les trihalométhanes (THM) ?

Les THM sont des substances chimiques formées lorsque le chlore utilisé pour la désinfection de l'eau réagit avec la matière organique (résidus microscopiques de débris végétaux) déjà présente dans l'eau à traiter. Cette désinfection est essentielle pour prévenir les maladies causées par la présence de parasites, de bactéries et de virus dans l'eau.

Les THM dans l'eau représentent-ils un risque à la santé ?

Selon certaines recherches, une exposition à une concentration supérieure à la norme actuelle de THM dans l'eau pourrait augmenter légèrement le risque de cancer du côlon et de la vessie. Ce risque serait faible et n'apparaîtrait qu'après une très longue période d'exposition, soit au moins 20 ans. Certaines études ont soulevé aussi la possibilité que les THM affectent la grossesse en causant par exemple la naissance d'un bébé de petit poids. Par contre, de nouvelles études seraient nécessaires pour venir confirmer une telle association. Par ailleurs, soulignons que l'exposition aux THM de l'eau du robinet s'effectue également en respirant les vapeurs de cette eau et par le contact avec la peau pendant le bain et la douche.

Faut-il cesser de consommer l'eau ?

Il n'est pas nécessaire pour la population générale de cesser de consommer l'eau du robinet, considérant le faible risque associé aux niveaux de dépassements actuels, de la surveillance des THM dans l'eau potable par échantillonnage périodique, et en raison surtout des mesures de correction prévues à moyen terme par votre municipalité pour corriger cette situation.

Cependant, par **mesure de prudence**, il est quand même recommandé **à ceux qui consomment beaucoup d'eau (plus de 1,5 litre par jour), de même qu'aux femmes enceintes** d'utiliser les moyens suivants pour réduire leur exposition :

- Utiliser un pichet filtrant (type Brita), certifié conforme ANSI/NSF. Leur filtre doit être changé régulièrement selon les spécifications du fabricant.
- Ventiler la salle de bain lors de la prise du bain ou de la douche en ouvrant la fenêtre ou en mettant le ventilateur en fonction.
- Prendre un bain plutôt qu'une douche, réduire leur durée et utiliser de l'eau plus froide permet de réduire l'absorption des THM par la peau.
- Utiliser partiellement ou complètement de l'eau embouteillée pour votre consommation et la préparation de vos breuvages.

Pour information

Pour toute autre information concernant les risques à la santé reliés au THM, nous vous invitons à communiquer avec votre service Info-Santé. Concernant tout autre renseignement, vous pouvez contacter votre municipalité. Des démarches sont actuellement en cours pour corriger la situation.

François Buist Responsable Eau potable.



*Association des Personnes Aidantes
de la Vallée-de-la-Batiscan*

CALENDRIER D'ACTIVITÉS POUR LE MOIS DE MARS

Voici la programmation d'activités du mois de mars de l'**Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la Batiscan**. Les activités se dérouleront au 301, rue St-Jacques, local 217, Sainte-Thècle.

Pour inscription et information veuillez communiquer au 819 840-0457
ou sans frais 1 855 284-1390.

DATE	ACTIVITÉS	HEURE
4 et 11 mars	<u>Secourisme</u> Coût : 50\$ pour les proches aidants d'aînés, 70\$ pour les autres membres.	8h30 à 16h 660, rue Principal, Local 1, St-Luc-de-Vincennes
6 mars	<u>Dîner-Conférence</u> Lyson Marcoux, psychologue "Outils pour nous aider à gérer notre quoti- dien d'aidant" Coût : 10\$	11h à 15h 51, boul. St-Louis St-Séverin À la salle Robert Crête
13 mars	<u>Conférence</u> Suzelle Mongrain "La Gymnastique du cerveau"	13h15 à 15h Au 301, rue St-Jacques, lo- cal 217 Sainte-Thècle
20 mars	<u>Cabane à sucre</u> Cabane Boisvert, St-Stanislas Inscription obligatoire	11h30 à 14h30 11, rang de la Rivière Batis- can Nord Est, St-Stanislas

Bienvenue à tous nos membres.

Maison des Familles de Mékinac



Cafés- rencontres:

Les cafés-rencontres sont offerts à toute la population les jeudis de 9 h à 11 h.

La Maison des familles de Mékinac invite toute la population aux différents cafés-rencontres. Ces cafés-rencontres sont une belle opportunité d'apprendre, de découvrir et d'échanger avec d'autres personnes et ce, sur différents sujets tous plus intéressants les uns que les autres. Un service de halte-garderie pour les enfants est offert gratuitement. Pour vous inscrire, composez le 418-365-4405.

Autres activités: **Jeudi 20 février: Atelier de cuisine**
Jeudi 27 février: Mon ami le chien



CALENDRIER D'ENTRETIEN POUR LA MAISON, VOILÀ LA SOLUTION POUR UNE BONNE PROTECTION

Lors d'un incendie, vous pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sain et sauf de votre domicile. Imaginez les précieuses secondes que vous perdez si la sortie que vous devez utiliser lors d'un incendie est enneigée.

Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons et votre terrasse et le parcours menant à la voie de circulation. Prévoyez une autre sortie de secours que les portes principales, comme un balcon ou une fenêtre, et assurez-vous que cette sortie est déneigée en tout temps. Assurez-vous que les fenêtres sont non seulement déneigées mais aussi dégelées.

À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie, par exemple, les corridors et les escaliers, sont dégagées en tout temps d'objets encombrants, comme jouets, les chaussures ou les sacs d'école ou de sport.

Inspecter régulièrement sa maison et en faire un bon entretien, c'est tout ce qu'il faut pour protéger votre investissement. Établissez une routine et vous constaterez que les tâches sont faciles à faire et n'exigent pas tellement de temps.

- Assurez-vous que les prises d'air et les bouches d'évacuation à l'intérieur ne sont pas obstruées par la neige ou des débris.
- Vérifiez et nettoyez chaque mois le filtre de la hotte de la cuisinière.
- Testez chaque mois les disjoncteurs différentiels des prises de courant qui en possèdent en appuyant sur le bouton d'essai, ce qui devrait libérer le bouton de réenclenchement.
- Demandez à une entreprise spécialisée de faire l'entretien de votre fournaise ou votre installation de chauffage.
- Vérifiez la présence de toute obstruction dans la cheminée.
- Passez l'aspirateur sur les plinthes électriques pour enlever la poussière.
- Vérifiez les câbles électriques, les fiches et les prises de courant de tous les appareils d'éclairage intérieurs et extérieurs afin de prévenir tout danger d'incendie; si ces éléments sont usés, ou si les fiches ou les câbles sont chauds au toucher, remplacez-les immédiatement.
- Vérifiez la solidité du branchement électrique de la maison et l'étanchéité à l'eau le long du conduit d'électricité.
- Vérifiez si des branches d'arbre menacent les câbles.
- Évitez d'appliquer de la peinture ou toute autre produit sur les installations électriques.
- Ne pas tolérer des fils électriques fixés par des clous ou tout autre moyen inadéquat.

Si un incendie, une odeur de fumée, fuite de propane etc. se déclare chez vous il faut composer le 911 et rendez-vous à un endroit sûr à l'extérieur.

Pour tout autre renseignement contacter la Régie des incendies du Centre-Mékinac au 418-365-5143 poste 158

René Tourigny, directeur

L'HEURE DU CONTE AVEC VÉRO

L'heure du conte animé avec Véro : pour l'amour d'une grenouille!

À l'occasion de la St-Valentin, joins-toi à Véro à la bibliothèque pour écouter une histoire, chanter avec les amis et faire du bricolage.

Destinée aux enfants de 4 à 8 ans. Places disponibles : 15.

Quand? Samedi 15 février, de 10 h 30 à 11 h 30

Réservez rapidement! Véro : 418 365-7293



PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pour consulter notre catalogue, renouveler vos prêts, réserver des volumes, en demander par le service de prêt entre bibliothèques ou pour consulter les ressources numériques du réseau, consultez l'adresse suivante : <http://www.mabibliotheque.ca/>

LE NEZ DANS LES LIVRES

Voici nos dernières nouveautés :

ADULTES

Adler-Olsen, Jussi. *Dossier 64*

Bettez, Marie-Josée. *Déjouer les allergies alimentaires*

Bradford, Barbara Taylor. *Les images du passé*

Gain, Susan. *La force des discrets : le pouvoir des introvertis dans un monde trop bavard*

Carmain, Louis. *Guano*

Chalandon, Sorj. *Le quatrième mur*

Demers, Dominique. *Pour que tienne la terre*

Dufour, Michel. *Apprivoiser la douleur et la souffrance autrement*

Falcone, Mario. *L'aube noire*

Laws, Bill. *50 plantes qui ont changé le cours de l'histoire*

McFarlane, Mhairi. *Parce que c'était nous*

Penny, Louise. *Le beau mystère*

Staalesen, Gunnar. *Face à face*

Tartt, Donna. *Le chardonneret*

Ténor, Arthur. *Roman d'horreur*

Truc, Olivier. *Le dernier Lapon*

JEUNES

Ballereau, Jean-François. *Copain des chevaux*

Bergeron, Alain M. *Les araignées (Savais-tu?)*

Bergeron, Alain M. *Les lions (Savais-tu?)*

Bernard, Johanne. *Amazonia*





Frattini, Stéphane. *Copain des chats*

Gazzotti. *Seuls. T.8 Les arènes*

Pichon, Liz. *Tom Gates, c'est moi!*

La bibliothèque est ouverte le lundi de 18 h à 20 h et le samedi de 10 h à midi.

1^{er} AU 31 MARS 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1 Bibliothèque 10h00 à 12h00
2	3 Bibliothèque 18h00 à 20h00	4 Viactive 10h00	5 Fadoq Activités à 13h	6 	7	8 Bibliothèque 10h00 à 12h00
9 On avance l'heure	10 Bibliothèque 18h00 à 20h00 Réunion du conseil: 20h00	11 Viactive 10h00	12 Fadoq Activités à 13h	13 	14	15 Bibliothèque 10h00 à 12h00
16	17 Bibliothèque 18h00 à 20h00	18 Viactive 10h00	19 Fadoq Dîner mensuel Séance publique de la MRC: 20h00	20 	21	22 Bibliothèque 10h00 à 12h00
23	24 Bibliothèque 18h00 à 20h00	25 Viactive 10h00	26 Fadoq Activités à 13h	27 	28	29 Bibliothèque 10h00 à 12h00
30	31 Bibliothèque 18h00 à 20h00					